



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 113536

Texte de la question

M. Philippe Auberger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la fibromyalgie, maladie grave, chroniquement douloureuse et très invalidante. Apparaissent généralement en plus des douleurs généralisées, des troubles du sommeil, du système neuro-végétatif et neuro-endocrinien, ainsi que des troubles psychologiques. Le traitement est plurimodal et lourd. Si les symptômes semblent mieux diagnostiqués, la reconnaissance de cette maladie et sa prise en charge doivent être nettement améliorées. Des études ont été commandées pour la fin de l'année 2006 par le ministre de la santé et des solidarités, notamment sur l'état actuel des connaissances scientifiques sur la fibromyalgie. L'avis de la Haute Autorité de santé devrait ensuite être requis. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle impulsion le Gouvernement souhaite donner pour accélérer la reconnaissance de cette maladie et pour que soient actualisées les précédentes recommandations de prise en charge, qui datent de 1989.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Auberger](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113536

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13173

Question retirée le : 6 mars 2007 (Fin de mandat)